

Rapport de la Guinée Equatoriale

I. INTRODUCTION

L'écorce de « *Prunus africana* » est classée parmi les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) largement exploités et commercialisés en Guinée Equatoriale. Les extraits de son écorce sont utilisés pour le traitement de l'hypertrophie bénigne de la prostate et contre la malaria au niveau traditionnel. Depuis 1994, cette espèce est soumise à une exploitation extractiviste intensive par une Société Privée basée à Malabo, capitale du pays.

Très peu d'études ont été menées sur l'exploitation de *Prunus africana* en Guinée Equatoriale. Même s'il est remarquable les deux études effectuées à partir de 2005, il s'agit : (i) Evaluation de rendement de l'écorce de *Prunus africana* dans Bioko (Guinée Equatoriale), menées par l'équipe de l'Université de Cordoba, projet pilot inscrit dans le cadre de coopération entre l'Autorité CITES espagnole avec la Guinée Equatoriale ; et (ii) Analyse des mécanismes d'exploitation de *Prunus africana* et leurs conséquences sur l'environnement à l'Ile de Bioko, effectuée par un Ingénieur Forestier (Mr. José ONDO NGUEMA), Assistant Enseignant à l'Université Nationale de Guinée Equatoriale (UNGE) sous la coordination de Mr Crisantos Obama avec l'appui scientifique et technique du Professeur Lejoly et Dr Nicole Guedje de Université Libre de Bruxelles, avec le soutien financier de Forinfo 2.

II. TECHNIQUE DE RECOLTE ET DE RECUPERATION APRES LA RECOLTE

De manière générale, l'exploitation de *Prunus africana* à Bioko est caractérisée par un décorticage au long du fuste de l'arbre. Et dans certains cas, les arbres sont abattus et pour enlever l'écorce entièrement. Les techniques de récolte sont considérées et intégrées dans les techniques de récolte à grand impact négatif sur les ressources naturelles.

Les analyses menées sur le terrain mettent en évidence que l'exploitation de *Prunus africana* est basée sur un système d'extraction d'écorce pour l'obtention de maximum de kilogrammes par jour.

Auparavant certains rapports techniques (Sunderland & Obama, 1999, Obama, et al 1998.), confirment que l'exploitation de *Prunus africana* à Bioko n'est pas durable ; car il est remarquable l'inexistence totale des mesures d'accompagnement.

III. COMMERCE

La Société d'exploitation APRA, S.L., catalogué les paiements à forfait sur 75 XAF par kilogramme d'écorce exploité, soient équivalents à 0'15 \$USD. Seul droit en terme monétaire qui corresponde aux populations attachée à la société, comme des employeurs journaliers, en plus des produits comme les boites de sardines, pains, cigarettes, savon, etc. qu'ils eux recevee comme des crédits pendant les journées dans la forêt.

Malgré cette exploitation non durable, le valeur commercial de l'écorce de *Prunus africana* se située environ de 150.000 millions \$ dans l'année 1997 (Cunningham et al, 1997).

Suite a une réticence de la parte de la société d'exploitation, il est toujours difficile d'avoir convenablement les donnes sur la production et l'exportation de *Prunus africana* (ONDO, J.2006). La seule source d'information est la chambre Officiel Agricole, mais liées aux difficultés techniques pour le traitement statistiques des données. Pour l'instance il est existe la possibilité d'avoir des donnes de 1995 a 2005.

Tableau 1 : Evolution de production de Prunus en Guinée Equatoriale (1995-2005)

Année	Production (kg d'écorce)
1995	43230
1996	174195
1997	262608
1998	90340
1999	0
2000	0
2001	0
2002	7522
2003	0
2004	152737
2005	250914
TOTAL	981546

Source : Source: Chambre Officiel Agricole, 1998-2005.

Atelier sur la mise en œuvre de recommandations sur l'étude du commerce important sur *Prunus africana*. Naivasha, Kenya 8-11 septembre 2008.

IV. LA BIOLOGIE ET L'ETAT DES ESPECES

L'origine volcanique récente d'île de Bioko a créé une topographie extrêmement accidentée, avec des pics culminant jusqu'à 3.000 m d'altitude (Pic de Basile, 3008m près de Malabo), séparés par des ravins profonds.

Cette topographie abrupte, ainsi que la présence de vents océaniques en provenance du sud-ouest, crée une grande diversité d'habitats ; donc, il existe aussi un Habitat pour *Prunus africana*. C'est-à-dire que au niveau de la Guinée Equatoriale cette espèce existe seulement dans l'île de Bioko, à partir d'une altitude de 1000 à 1800 m.

Sur l'état des espèces :

Un résumé de l'analyse de la durabilité d'exploitation de *Prunus africana* à Moka et à Pico Basile, montrent un total de 307 individus inventoriés, 140 affectés déjà par la décortication (6 individus avec un % de mortalité de 100%; 2 individus avec un 89%, 24 individus avec un 60%, 48 individus avec un 40% et 60 individus avec un 20% de mortalité). 167 individus non exploités. Les classes de diamètres plus affectées sont: 3, 4, 5 et 9 (cf. tableau 2).

V. GESTION

Même toutes les mesures ne sont pas respectées, l'exploitation de *Prunus africana* est soumise à certains règlements officiels: Autorisation d'exploitation par le Gouvernement, défense d'être exploitée dans les zones protégées (Par contre, la plante est exploitée dans le parc national de Pico Basile et dans la réserve scientifique de la Caldera de Luba), diamètre minimale d'exploitabilité (20 cm), cota annuel d'exploitation (500 tonnes). En plus, pour l'exportation de *Prunus africana*, il est nécessaire de disposer d'un certificat d'origine, délivré par le bureau de la Chambre Officielle Agricole et Commerce de Bioko (Camara Oficial Agricola y Comercio de Bioko).

Le commerce de *Prunus africana* est réglé en vertu de l'Appendice II du Convention sur le Commerce International des Espèces de Faunes et Flore en Dangers (CITES). Pour l'exportation en Guinée Equatoriale, l'Autorité de CITES délivre un certificat phytosanitaire par embarquement.

1) Analyse la durabilité de ce système d'exploitation :

Les principaux résultats sur l'analyse de la durabilité d'exploitation montrent que l'impact négatif dans l'exploitation de *Prunus africana* est beaucoup plus

Atelier sur la mise en œuvre de recommandations sur l'étude du commerce important sur *Prunus africana*. Naivasha, Kenya 8-11 septembre 2008.

accentue dans le substrat zero (classe de diamètre de 0 1 3, tableau 3), dont que presque toutes les individus sont morts. Et dans les substrats 1, 2, 3 et 4 ont observe des individus exploites mais toujours vivant. Le substrat 5, qui contient beaucoup des individus dans les classes diamètres 1 a 6, a presque toutes les individus bien vivants. Pour tant, ont peut confirmer que la mortalité est plus accentues dans les espèces de diamètres inférieur a 20 cm et selon le niveau d'intensité d'exploitation.

2) Analyse de la dynamique de reproduction ou regeneration de *Prunus africana*

Selon les analyses et les vérification sur le terrain, ont constante une grande nombre de plantules (presque herbes) de *Prunus africana* au pie de grande individus, et donc ont estime que le *Prunus africana* a juste besoin d'une exploitation rationnelle et durable pour rassurer sa reproduction.

VI. CONTROLE

La société exploitante APRA, (Aprovechamiento Productos Agrícolas, SL) exploitée la plante dans un système de monopole pure, sin contrôle ni suivi de la parte des institutions concernees.

VII. SUIVI

La brigade des ecogardes forestiers sous tutelle de Ministère de l'Agriculture et Forets, n'est pas équipée pour être fonctionnelle. Pas seulement APRA, quelque soit la société impliquée dans les activités forestières, il n'existe pas un suivi régulier.

VIII. PRIME

Depuis de début de l'exploitation intensive en 1994 jusqu'à 2005 au moment que les activités sont suspendus, la société d'exploitation APRA n'a jamais faire face au prime par la récolte en matière de protéger des espèces, sauf les différents commissions, malgré les exigences.

Atelier sur la mise en œuvre de recommandations sur l'étude du commerce important sur *Prunus africana*. Naivasha, Kenya 8-11 septembre 2008.

Tableau 2. Données statistiques de l'exportation de *Prunus africana*

Commission CITES (Département d'Environnement)	5,000 CFA / charge
Certificat d'origine (Cambre Officiel Agricole)	10,000 CFA / charge
Taxe commercial	5% valeur de charge
Commission d'exportation	5% valeur de charge
Commission du port	850 CFA / tonne d'exportation

Source: Chambre Officiel Agricole, 1998-2005.

IX. PROTECTION CONTRE LA RECOLTE

L'importance de conserver ce qui reste de la biodiversité des îles du Golfe de Guinée a été reconnue par le gouvernement de Guinée Equatoriale, deux aires protégées ont été créées (loi 4/2000), sur l'île de Bioko (Parc National de Pico Basilé et Réserve Scientifique du Grand Caldera de Luba); l'entièreté de l'île d'Annobon (Comme Réserve naturelle), appuie sur la création (Décret 60/2002), d'un structure technique de gestion autonome d'aires (INDEFOR-AP), mais jusqu'au maintenant les actions propres de gestion sont toujours bloquée pour des raisons financiers, en tenir compte aussi que les activités d'exploitation de prunus ont été suspendus a partir de fin 2006 .

Préserver les ressources naturelles de manière durable, constitue le principal défi posé par une stratégie de gestion forestière afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations présentes et futures. Donc, il est nécessaire :

- 1) Mettre en place les directives proposées par l'équipe de l'Université de Cordoba ce qui va permettre l'exécution d'un Plan de Gestion
- 2) Une amélioration des systèmes d'implication des populations locales, soulignée dans le cadre de l'autre étude appuyée par Forinfo 2.